



PRÉFET DE LA NIÈVRE

**Compte rendu du Comité Local d'Information et de Concertation
Site de TOTALGAZ - GIMOUILLE
Mardi 19 avril 2011 – 10 h en Préfecture de NEVERS**

Présents :

M. Michel PAILLISSE, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre
Mme Martine TORRES, Bureau Environnement de la Préfecture de la Nièvre
M. Fabrice SAUVEGRAIN, SIDPC, Préfecture de la Nièvre
M. Dominique VANDERSPEETEN, responsable du groupe risques accidentels industriels de la DREAL Bourgogne, Dijon
Mme Lydie VINCENT, DREAL Bourgogne, Auxerre
M. Gérard MACCES, directeur adjoint, UT 58 DIRECCTE Bourgogne
M Samuel GUILLOU, DDT de la Nièvre
M. Cyril CREME, responsable unité DDT de la Nièvre
M. Jean-Pierre PREFOL, adjoint au maire de Gimouille
Mme Annie MARIEN, association UFC Que Choisir de la Nièvre
M. Fabrice GABEL, chef de dépôt Totalgaz, Gimouille
M. Jean-Philippe ANDRIVET, répartiteur, représentant le CHSCT Totalgaz, Caluire et Cuire
M. Thierry DUCLOS, chef du service Sécurité Qualité Opérationnelle Totalgaz, Puteaux
M. Jean Claude LEININGER, directeur régional Totalgaz, Lyon
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT de l'ACERIB

1/ Ouverture de séance par Monsieur le Président

M. le Secrétaire Général ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de cette réunion. Il constate que tous les membres du CLIC sont représentés.

2/ Présentation du rapport d'activité 2010 par l'exploitant

MM. DUCLOS et GABEL présentent ce point.

2.1/ Evolution de l'activité du site

En 2010, de GPL – gaz de pétrole liquéfié – ont transité par le site de Gimouille. Il s'agit de propane et de butane. L'approvisionnement s'effectue par wagon citerne, en 2010, en provenance du Havre. L'expédition se fait par camions citernes petits porteurs ; en 2010, camions ont assuré plus de livraisons auprès de clients particuliers et professionnels.

2.2/ Présentation des éventuelles modifications apportées au site

En 2010, l'activité butane a été arrêtée et les installations associées mises en sécurité.

La décision d'arrêter l'activité butane (), tandis que l'activité propane représente () a été prise suite à une étude logistique montrant la possibilité de contourner le site. La sphère entourée de rouge sur la photo ci-après n'est donc plus utilisée. Elle sera démantelée, ainsi que toute la tuyauterie associée.

2.3/ Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques

Formations 2010 :

Comme le montre le tableau ci-dessous, la majorité des formations a concerné la sécurité. Des formations de type "métier" ont également été dispensées, "accrocheur wagon" ou "conducteur locotracteur" par exemple.

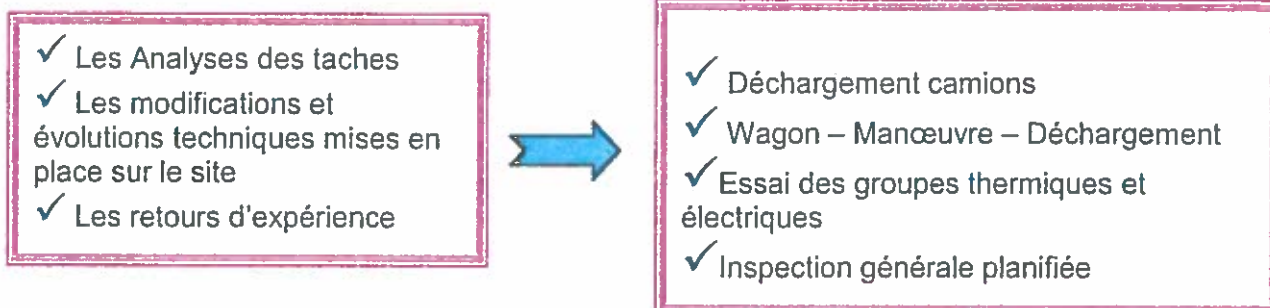
Formation	Nombre de participants	Contenu de la formation
Sécurité incendie	3	S'entraîner sur les scénarii du POI
Secouriste au travail (recyclage)	2	Rappeler les gestes élémentaires pour secourir une victime
Défibrillateur	2	Savoir utiliser le défibrillateur installé sur site pour secourir une victime
Habilitation électrique (recyclage)	2	Rappeler les principes électriques pour intervenir dans un local électrique
Conducteur locotracteur (recyclage)	1	Rappel des connaissances pour manœuvrer l'engin en toute sécurité
Accrocheur wagons (recyclage)	1	Rappel des connaissances à accrocher les wagons en toute sécurité
Transport de marchandises dangereuses	3	Connaître les principes généraux liés à notre activité en matière de transport de marchandises dangereuses
Lois et réglementation	1	Présenter le cadre réglementaire s'appliquant à Centres et Dépôts et donner une base de référence préalablement à la prise de fonction

L'année 2010 a également vu la refonte de l'accueil sécurité avec une vidéo d'accueil adaptée au type de tâche que la personne vient effectuer (risques, comportement...). Les chantiers en cours concernent la mise en place d'une formation "Mise à

Disposition des Installations" (consignation) et un travail sur les Règles d'Or, règles primordiales éditées par le groupe Total.

2.4/ Bilan du système de gestion de la sécurité

Les procédures de sécurité évoluent en permanence selon le retour d'expérience (mondial) et les diverses évolutions. Les mesures organisationnelles et opérationnelles de maîtrise des risques sont organisées selon le schéma ci-dessous:



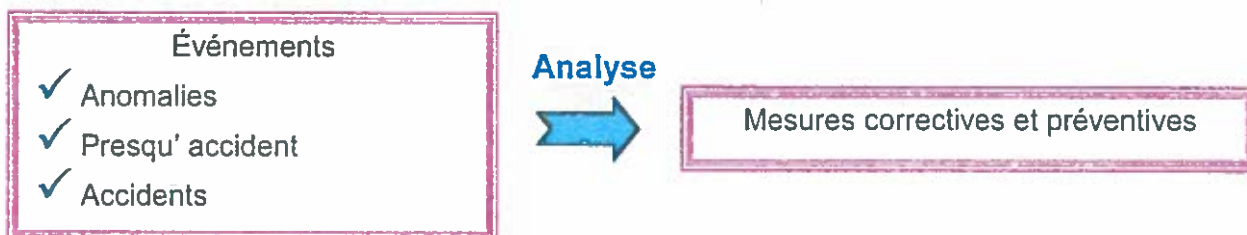
En 2010, 4 procédures ont été revues. Les objectifs 2011 sont de poursuivre la démarche de refonte de ces procédures et de renforcer les outils d'audit de leur bonne mise en œuvre.

Dans ce cadre, les installations sont suivies informatiquement (Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur) et contrôlées périodiquement : 871 contrôles ont été réalisés en 2010, tous étaient conformes. Ces contrôles concernent les sphères, les clapets, les tuyauteries...

M. LEININGER souhaite préciser qu'en 2011 aura lieu une réunion du CHSCT élargie aux prestataires, ce qui permettra de détecter ce que les habitués du site ne voient plus forcément.

2.5/ Bilan des incidents et accidents

L'organisation de l'analyse du retour d'expérience est la suivante :



10 anomalies, presqu' accidents ou accidents ont été recensés sur le site de Gimouille en 2010, dont 1 événement notable de type presqu' accident : le changement de position de l'aiguillage lors du passage des wagons, dû aux vibrations entraînées par le passage des wagons. Le train s'est immédiatement arrêté. Cela a été sans conséquence. Des mesures préventives et correctives ont été prises à la suite de cet événement : une expertise SNCF ainsi que la mise en place d'un système de verrouillage (fusible).

Discussion :

A propos de l'augmentation du nombre d'incidents depuis le dernier CLIC en 2008 :
M. PAILLISSE souhaite en connaître l'explication.

L'exploitant précise qu'il s'agit d'un signe positif. Il est en effet démontré que le nombre d'événements signalés est un paramètre de diminution du risque d'accident*, aussi il est important que tous les événements soient déclarés afin de disposer de statistiques fiables. Des événements considérés comme normaux auparavant sont désormais considérés comme des anomalies – certains types de vibration ou de corrosion par exemple, ce qui explique l'augmentation en 2010.

** La "pyramide de Bird" démontre que 600 incidents par an conduisent statistiquement à un accident.*

> Des mesures préventives et correctives ont été déployées sur l'ensemble des sites TOTALGAZ : vérification de la présence de soupapes d'expansion thermique sur l'ensemble des tronçons de tuyauterie isolables par exemple.

Gestion des situations d'urgence : le site dispose de moyens fixes de lutte contre l'incendie. Des exercices mensuels sont réalisés avec des thèmes différents

Un exercice PPI s'est déroulé le 10 décembre 2010 avec les pompiers. Son objectif était la mise en oeuvre des moyens internes au dépôt et la coordination avec les moyens externes des pompiers.

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées depuis la dernière réunion du CLIC

M.VANDERSPEETEN présente ce point. Depuis le dernier CLIC, 2 inspections ont eu lieu.

- Inspection du 15 juillet 2010

Il s'agissait d'une inspection inopinée pour tester la mise en oeuvre du plan d'opération interne (POI) de l'entreprise, et plus précisément les aspects alerte et mise en oeuvre des actions, moyens matériels et organisation du POI. Le scénario choisi était le suivant :

L'exercice a démarré après la mise en sécurité du site car une opération de déchargement était en cours. Seules sur les habituellement présentes étaient en poste ce jour là. Ces ont dû assumer l'ensemble des tâches, ce qui s'est révélé relativement lourd.

Les conclusions sont les suivantes :

- Bonne réaction face au scénario avec rapidité, organisation et efficience,
- Connaissance des consignes applicables,
- Difficultés possibles relevées dans l'organisation en présence de sur des personnels intervenants sur le site.

> La DREAL a demandé à l'exploitant d'examiner l'organisation permettant de garantir la déclinaison du POI au regard du nombre de personnes présentes sur site.

Discussion :

A propos du nombre de personnes présentes sur le site : M. PAILLISSE souhaite savoir s'il est habituel que le site fonctionne avec

M. GABEL répond que lorsque seules sont présentes, aucun transfert de produit n'est engagé. Ce jour là, la personne absente était en arrêt maladie, ce qui n'était pas prévu.

• Inspection du 31 mars 2011

Suites de l'inspection du 29/10/2009 :

A propos du nombre de soupapes présentes sur les sphères (débits minimaux permettant l'évacuation), les réponses du dimensionnement apportées permettent de vérifier le respect des dispositions applicables à ce type de d'organe.

Concernant le contrôle des tuyauteries (exhaustivité des contrôles), la réponse de l'exploitant apportée en date du 26 avril 2010 permet de garantir le contrôle de l'ensemble des tuyauteries actuellement sur le site. Une mise à jour de la procédure de contrôle est demandée pour bien encadrer cette disposition.

> Celle-ci est en cours dans le cadre de la mise à jour de l'étude des dangers (EDD) conduite pour les modifications du site.

Suites de l'inspection du 15 /07/2010 :

La réflexion sur une organisation et du matériel facilitant le schéma d'alerte reste à finaliser lors de l'évolution du site en 2011.

SGS :

L'organisation relative à la revue de direction demande à être précisée et remise en forme pour une meilleure compréhension des engagements pris par la direction.

Conditions d'exploitation et mesures de maîtrise des risques :

Les mesures prévues à l'étude des dangers (mise en œuvre des mesures optimisant la mise en sécurité du site comme le dispositif reliant camion/installation..) seront intégrées lors de l'évolution du site en 2011.

Évolution du site:

Les mesures prévues par l'exploitant doivent lui permettre de gérer ces modifications et la sécurité des installations (modes opératoires, planification des opérations...).

- **Instruction d'une demande de dérogation au titre des équipements sous pression (ESP) en 2010**

Les sphères sont des ESP et doivent à ce titre faire l'objet d'une requalification tous les 10 ans. La dernière révision étant intervenue en 2000, l'échéance était 2010. Compte tenu des modifications à venir en 2011, l'exploitant a demandé un aménagement de l'intervalle de requalification périodique qui a été accordé début 2010. Des mesures compensatoires de suivi ont été proposées par l'exploitant. L'inspection a permis de vérifier la mise en œuvre de ces mesures par l'exploitant (suivi particulier des sphères, visite d'inspection supplémentaire par un organisme agréé) dans l'attente de leurs mises à l'arrêt définitive en 2011.

4/ Évolution du site

L'exploitant indique qu'une réorganisation du site est prévue pour cette année 2011. Elle découle de la décision de supprimer l'approvisionnement par wagon citerne au profit de camions gros porteurs (de produit dans des capacités de), dont la rentabilité a été confirmée après étude économique.

Pourquoi un tel projet ? Il permettra une réduction des risques à la source à travers la réduction de la quantité de produit présente sur site, l'éloignement des installations à risques des enjeux ainsi que le renforcement des dispositifs de sécurité par automatisation.

Le projet permettra de réduire la quantité de produit présente sur site, avec la réduction des installations de stockage, la suppression de l'approvisionnement par wagons et des tuyauteries associées, comme on peut voir sur la photo ci-dessous.

Le projet permettra également d'éloigner les installations des enjeux et (voir photo ci-contre) de renforcer les dispositifs de sécurité, avec le déplacement et la création d'un nouveau poste de déchargement des camions équipé des dispositifs de sécurité de dernière génération, la modernisation du poste de chargement

des camions et le renforcement des moyens de lutte contre l'incendie

L'investissement se porte à environ 1 million d'euros. Ces travaux nécessiteront 4 mois d'arrêt des activités et démarrent prochainement.

Le stock sur le site passera de à , et ce sans réduction de l'activité. En effet, les trains d'approvisionnement comportaient 12 wagons qui devaient être déchargés dans un temps limité, imposant de grosses capacités de stockage, ce qui ne sera plus le cas désormais.

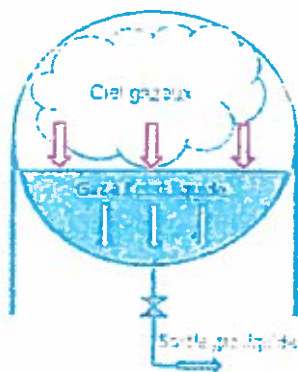
Les chantiers :

Une première étape est mise en sécurité des sphères – c'est à dire la vidange l'inertage, puis elles pourront être démantelées.

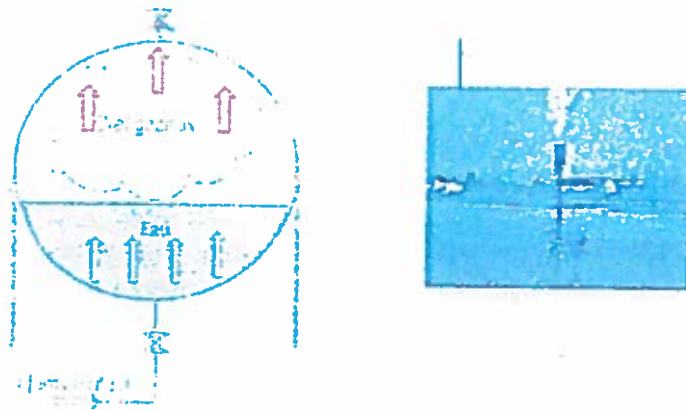
Le chargement des camions continuera jusqu'à la récupération optimale du gaz contenu dans les sphères. Il restera environ 10 tonnes de gaz à l'état liquide par sphère qui seront brûlées au moyen d'une torchère spécialement conçue pour cette opération. Le torchage est une opération courante, cependant celui-ci se déroulera selon un mode opératoire bien défini et loin de toute source de danger. Il sera encadré de moyens supplémentaires de lutte contre l'incendie.

A l'intérieur des sphères, le gaz se trouve sous deux états – liquide en bas et gazeux en haut – qui nécessitent deux opérations différentes de torchage. La première consiste à brûler le gaz liquide (1^{er} schéma ci-dessous) : la quantité résiduelle de chaque sphère nécessitera 6h de brûlage environ. Puis il restera le "ciel gazeux" à évacuer en le faisant "remonter" par remplissage de la sphère avec de l'eau (2^{ème} schéma), dont la durée de torchage est estimée à 8 heures.

Principe du torchage du liquide :



Principe du torchage du gaz :



Cette opération est encadrée par une procédure spécifique rédigée par l'exploitant et avec le concours du département Sécurité Opérationnelle de Totalgaz. Les zones de torchage sont définies (voir photo ci-après) et les moyens de lutte contre l'incendie renforcés : sol arrosé en permanence, rideaux d'eau. 2 personnes du site et 2 personnes de la société sous-traitante seront présentes en permanence.

Discussion :

A propos de l'information des riverains : l'exploitant indique que les riverains et la mairie vont recevoir dans les prochains jours un courrier les informant de ce torchage.

L'étape suivante consistera en démonter les sphères puis, la mise en sécurité étant terminée, une entreprise spécialisée découpera les capacités et leurs différents tuyaux et équipements. La même société démantèlera la voie ferrée. Les électriciens retireront tous les câbles inutiles et poseront de nouveaux automates. Ils profiteront de ce chantier pour équiper le système de chargement et déchargement d'un CISC (Coupleur Intelligent de Sécurité Camion) qui permettra d'associer tous les véhicules aux systèmes de sécurité de TOTALGAZ.

Le chaudronnier installera toutes les nouvelle tuyauteries, vannes et accessoires.

Enfin, le génie civil sera réalisé par une entreprise locale. Les voies et réseaux divers seront à sa charge.

Le site après les travaux : on ne trouvera plus sur le site qu'une sphère de propane, sachant que le remplissage maximum ne peut excéder 90%

La lutte contre l'incendie sera désormais automatisée.

Discussion :

A propos de l'augmentation du trafic camion : l'exploitant précise que le trafic devrait augmenter globalement de 30%. L'activité annuelle s'élève à , ce qui correspond à un trafic moyen de camions gros porteurs par jour, sachant que certaines périodes – hiver notamment – sont plus actives que d'autres. Ainsi entre mars et septembre on ne devrait voir qu'entre camions gros porteurs par jour.

A propos du risque comparé fret / camion : si la route semble plus risquée à certains, n'oublions pas que le risque s'évalue avec la probabilité ET la gravité, or si les camions gros porteurs ne peuvent pas traverser les villes, les voies ferrées le font.

A propos du ravitaillement par route lors des épisodes neigeux : certaines routes de la région sont impraticables 20 jours par an en moyenne du fait de la neige, comment s'organise le transport dans ce cas ? Le problème se situe au niveau de la livraison des clients et non de l'approvisionnement par gros porteurs, qui se fait au gré des commandes.

5/ Avancement des travaux PPRT

M. VANDERSPEETEN présente ce point.

L'évolution du site va impacter les zones d'effets qui devraient être modifiées, voire réduites. Les travaux du PPRT reprendront après la remise de la nouvelle étude des dangers par l'exploitant, à la rentrée 2011. L'arrêté préfectoral de prescription datant du 10 mars 2010, il devra être prorogé car la procédure dépassera les 18 mois impartis pour la réalisation d'un PPRT. Ce dernier devrait être approuvé fin 2012.

Il est acté que le prochain CLIC se déroulera sur le site et sera couplé à une visite des nouvelles installations.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Secrétaire Général remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le président



Michel PAILLISSE